



établissement national des invalides de la marine

SECURITE SOCIALE DES MARINS



N° 11504*01

Déclaration mensuelle d'abattement de cotisations sociales patronales résultant de la mise en œuvre de la réduction du temps de travail

(armateur soumis à déclaration mensuelle informatisée de services et de taxes - DMIST)

-Loi 98-461 du 13 juin 1998 et décret 98-494 du 22 juin 1998-

Je soussigné(e),

représentant l'armement

armateur n° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

certifie avoir passé une convention avec l'État le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_| dans le cadre de la loi n°98-461 du 13 juin 1998, qui porte sur une réduction de la durée du travail de |_|_| %.

Cette réduction permet de (cocher la case utile) :

- procéder à des embauches correspondant à |_|_| % de l'effectif concerné par la réduction du temps de travail (article 3.IV de la loi)
- préserver des emplois (article 3.V de la loi)

Référence de la DMIST : |_|_|_|_|_| |_|_| |_|_|_|

Nombre de marins concernés par l'abattement : |_|_|_|_|

Montant total de l'abattement en Francs Euros

Fait à le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE L'ARMEMENT